

Rencontre croisée de la Coordination régionale des CODEV et du CESER Nouvelle-Aquitaine

10 avril 2025

Hôtel de Bordeaux Métropole, Bordeaux

Programme :

09h30 : Accueil

10h00 : Mots d'accueil et présentation de la CRCD et du CESER Nouvelle-Aquitaine (Brigitte TANDONNET, Présidente du C2D Bordeaux Métropole ; Yves JEAN, Président du CESER Nouvelle-Aquitaine ; Elisabeth CHARRIAU, secrétaire du CoDev du Pays Basque)

10h30 : Temps d'interconnaissance en groupes

11h30 : Signature de la charte de coopération par le CESER Nouvelle-Aquitaine et les Conseils de développement présents

12h30 : Pause déjeuner

13h45 : Tables-rondes et échanges collectifs sur la thématique des précarités

- Table-ronde n°1 « Les constats des précarités en Nouvelle-Aquitaine par la société civile et les citoyens (Philippe DESPUJOLS, CESER Nouvelle-Aquitaine ; Michel BOUSCARY, CoDev Grand Angoulême ; Christian CHASSERIAUD, CESER Nouvelle-Aquitaine)

- Table ronde n°2 « Les leviers d'actions, les liens avec les collectivités et les partenaires » (Jack ALLAIS, CoDev Communauté d'agglomération du Libournais ; Éric GUAGLIARDI, chargé de mission CoDev de Mont-de-Marsan ; Christian CHASSERIAUD, CESER Nouvelle-Aquitaine)

16h00 : Mots de conclusion

✂ ✂ ✂

SYNTHESE DE LA JOURNÉE

MATINÉE

Plus de quinze CoDev sont représentés lors de cette journée. Par leur présence, ils manifestent leur intérêt à participer à la Coordination régionale des CoDev (CRCD) de Nouvelle-Aquitaine, instance sans structure juridique mais qui résulte d'un intérêt commun à faire travailler les CoDev entre eux. Pour aller un cran plus loin, la CRCD a souhaité proposer une charte de coopération avec le CESER Nouvelle-Aquitaine afin de faciliter les échanges entre les deux instances et partager les travaux. La charte se termine d'ailleurs en énonçant que les deux parties « manifestent leur volonté d'agir au service d'une ambition commune pour faire territoire et société ».

L'actualité politique a apporté une certaine tension à cette journée. En effet, dans le cadre du projet de loi sur la simplification de la vie économique, il était voté le même jour l'amendement adopté par la commission spéciale de l'Assemblée nationale visant la suppression des CESER. Fort heureusement, la bonne nouvelle tombe en fin d'après-midi : douze amendements ont été adoptés pour venir annuler cette suppression. Comme l'a dit YVES Jean, Président du CESER lors de la matinée : « Le CESER Nouvelle-Aquitaine c'est 180 conseillers, un lieu unique où employeurs, syndicats et citoyens se retrouvent et travaillent avec respect et écoute. Ce sont des travaux et avis obligatoires sur le budget, les schémas et diverses politiques régionales mais aussi le rapport NeoTerra sur la transition écologique, le rapport NeoSocietas sur les inégalités sociales et territoriales, des travaux sur l'IA, des travaux sur les cahiers de doléances des Gilets Jaunes mais aussi des travaux sur les précarités avec notre rapport 'Enrayer la fabrique de la pauvreté' ».

Le temps d'interconnaissance en petits groupes permet de mélanger les membres des différents CoDev et du CESER : pendant une heure, chacun a pu se présenter, parler de sa structure et de son mode d'organisation, des travaux en cours. En résulte un sentiment de similarité entre membres des CoDev et conseillers du CESER : la « focale » change en raison de l'échelle concernée pour chacune des structures. Pourtant, les objectifs sont les mêmes : travailler sur les politiques publiques, donner des avis, faire de la prospective, enrichir une réflexion commune au profit du territoire.

Enfin, la charte de coopération est lue et signée par le CESER et les CoDev présents.



APRES-MIDI

Le CESER présente son rapport « [Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine](#) » : ce travail trouve son origine en 2018-2019 et résulte d'une volonté de voir la photographie de la pauvreté sur la grande région. L'objectif n'était pas de faire un énième rapport statistique

de la pauvreté : il a fallu trouver un fil conducteur, d'où le choix de travailler à enrayer le développement de la pauvreté et faire une réflexion qualitative.

En 1988, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) pose la question de la solidarité nationale. Les aides ne suffisent pas lorsqu'elles maintiennent les gens dans des situations ne permettant pas d'améliorer leurs conditions d'existence.

Le rapport note également un rétrécissement des conditions d'accès aux aides ainsi qu'un éloignement géographique des services publics. Pourtant, de nombreux discours accusateurs des publics vulnérables circulent encore comme « les aides, il faut les mériter » : on en revient alors au cliché entre les « bons pauvres » et les « mauvais pauvres ». Pourtant, le système d'aides a une emprise énorme sur ceux qui sont dedans, notamment les femmes seules ou seules avec enfant : la pauvreté se féminise. C'est sans compter les 105 000 demandes de logement social en attente de 2021 en Nouvelle-Aquitaine, ou la hausse de 50% du nombre de chômeurs en 10 ans. La précarité n'est pas seulement monétaire, on retrouve bien souvent la précarité énergétique et des mobilités, elles-mêmes liées à la santé : c'est un cercle vicieux. En termes de méthode, le CESER a souhaité partir de ce que disent les personnes concernées : les « pauvres » ont une expertise de leur situation et de leur vécu. Il y a aussi eu un travail avec des chercheurs, des acteurs institutionnels et associatifs.

Le CoDev de Grand Angoulême présente, lui, son [rapport](#) issu de son groupe de travail « après-crisis ». L'interrogation initiale est celle de l'impact sur la vie des gens d'une succession de crises : sanitaire, climatique, démocratique, sociale. Il s'agit d'aborder la question de la quantification de la pauvreté. Le groupe de travail a interrogé les acteurs de terrain : les femmes seules sont les plus impactées avec les personnes âgées, notamment en milieu rural. N'ayant pas les moyens ou le temps de faire de « l'aller-vers », le CoDev du Grand Angoulême s'est appuyé sur le tissu associatif et sur des sociologues.

Le rapport note que la crise des Gilets Jaunes a permis à certaines populations de se rendre compte de leur état de pauvreté. Toutefois, les différentes crises montrent également les formes de résilience et de solidarité nouvelles : engagement citoyen, systèmes d'entraides.

Quels sont alors les leviers d'actions pour enrayer la pauvreté ou lutter contre elle ? Au travers des discussions, plusieurs leviers sont mentionnés dont voici une liste non-exhaustive :

- Moins de technocratie et davantage de pouvoirs aux acteurs de terrain
- Avoir des politiques sociales dimensionnées à la réalité et innovantes
- Reconnaître la parole des personnes en situation de pauvreté et leur ouvrir des espaces d'expression collective
- Utiliser le mécénat et l'investissement privé lorsque cela est possible, sans toutefois le privilégier par rapport au public
- Accélérer l'effort contre le mal-logement
- Développer le logement social
- Soutenir la colocation intergénérationnelle

- Casser le mythe de l'assistanat : bien souvent ce ne sont pas les personnes qui sont éloignées de l'emploi, mais le monde du travail éloigné des personnes
- Déployer des solutions abordables et solidaires de transports à la demande
- Lutter contre le non-recours aux droits (RSA, prime d'activité, assurance chômage)
- Poursuivre la création de maisons et centres de santé, notamment sur les territoires ruraux
- Bus itinérants dans les communes : santé (ex : vaccination pendant la crise sanitaire) mais aussi lutte contre l'illectronisme (ex : expérimentation bus France Services)

CONCLUSION

Finalement, l'esprit des travaux est résumé par le passage suivant du rapport du CESER (p.62-63) : « La lutte contre la pauvreté doit s'articuler avec l'ensemble des politiques sociales dans une ambition égalitaire afin d'éradiquer la pauvreté en traitant les causes et non pas uniquement les conséquences. Pour cela, intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations apparaît comme une nécessité. De même que, pour agir en faveur de l'égalité réelle des droits, il y a urgence à promouvoir l'égalité sociale dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, à la culture, à la santé et aux services publics ».

✂ ✂ ✂

BONUS : LES PHRASES DU JOUR

- « Quand on fait sans, on fait contre »
- « La solidarité nationale est un trésor »
- « Il faut absolument penser la précarité au-delà de l'aspect économique »
- « Il faut, individuellement et collectivement, changer de regard sur les pauvres »



Charte de coopération entre la Coordination régionale des conseils de développement (CRCD) de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil économique, social, environnemental régional (CESER) Nouvelle-Aquitaine

PRÉAMBULE

Le CESER au niveau régional et les Conseils de développement au niveau local sont des instances permettant les échanges et l'expression de la société civile sur les questions et politiques publiques d'intérêt régional et local. Leurs avis et contributions, sur des enjeux de société en amont et/ou en aval des politiques publiques de la Région et des EPCI auxquels ils sont respectivement adossés, ou leurs démarches pour initier des sujets contribuent à mobiliser la participation de citoyens et de citoyennes engagés, au service des transitions en cours, qu'elles soient économiques, sociales ou encore environnementales.

Depuis 2022, la Coordination régionale des conseils de développement (CRCD) et le CESER Nouvelle-Aquitaine ont engagé un dialogue régulier visant à se nourrir mutuellement en partageant les réflexions respectives et en élargissant les horizons entre les échelles locales et régionale, en faisant circuler la production des savoirs de la société civile et des citoyen.nes. L'organisation d'une rencontre régionale CESER / conseils de développement en juin 2023 à Angoulême, sur le thème « Nos territoires en transitions », a été un temps fort de ce partenariat renouvelé permettant de renforcer le dialogue entre les différentes instances de représentation de la société civile en Nouvelle-Aquitaine.

Cette volonté s'est également traduite au niveau national par l'organisation d'une rencontre CESE, CESER et CODEV, sur le thème « *S'accorder pour mieux composer ensemble un futur démocratique* », en 2022.

Partageant notamment le constat d'une crise de la vitalité démocratique et la même volonté d'œuvrer pour la démocratisation de la société, à leur échelle respective, le CESER et la CRCD Nouvelle-Aquitaine confirment leur envie de renforcer la coopération entre le CESER d'une part et les Conseils de développement d'autre part s'inscrivant dans un « *continuum démocratique* » entre instances participatives qui peut être étendu par ailleurs à d'autres instances analogues existant à différentes échelles (le CESE de la République et le Comité économique et social européen en particulier).

OBJET

La présente charte de coopération a pour objet de préciser la nature et les modalités des échanges et de possibles actions ou initiatives communes entre le CESER et la CRCD Nouvelle-Aquitaine : organisation de temps d'échanges sur les modalités de travail et de fonctionnement ou sur tout autre type de sujet, partage des avis, rapports et contributions permettant de nourrir les réflexions et travaux en cours ou envisagés, participation à des événements, etc..

Cette charte de coopération vise à l'amélioration de l'interconnaissance et une meilleure reconnaissance respective des conseils de développement et du CESER, de leur organisation, de leur méthodes et pratiques de travail ainsi que de leurs publications.

Ce cadre de coopération est envisagé indépendamment des relations ponctuelles ou plus régulières pouvant par ailleurs être tissées de façon bilatérale ou multilatérale entre le CESER et tel(s) ou tel(s) Conseil(s) de développement ou entre Conseil(s) de développement eux-mêmes à une échelle infra-régionale.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Alimentation des travaux respectifs des Conseils de développement et du CESER (transmission des publications de chacun, auditions respectives dans le cadre de travaux, etc.).
- Articulation des différentes échelles territoriales sur des sujets et/ou politiques communes (par exemple : impact du SRADDET ou d'autres schémas régionaux sur les SCOT ou les politiques menées à l'échelle des intercommunalités, des communes ou des bassins de vie inter-régionaux).
- Valorisation des instances et de leurs travaux dans les réseaux respectifs des conseils et du CESER (invitations lors d'évènement organisés par les partenaires, information / diffusion des travaux chacun, etc.).
- Le cas échéant, possibilité de travail commun sur des enjeux majeurs identifiés collectivement comme tels par le CESER et la CRCD.
- Promotion en direction des institutions et du « grand public » des instances que sont le CESER et les conseils de développement comme espaces d'expression, de dialogue et de formation à la citoyenneté de la société civile organisée (face à la multiplication des lieux et des formes de consultation et participation citoyennes, souvent sans lien entre eux).
- Organisation de rencontres régionales régulières CESER / Conseils de développement / coordination régionale (sur une thématique identifiée collectivement).
- Diffusion des productions au sein des instances elles-mêmes pour permettre à chaque acteur ou actrice impliqué.e de s'emparer de la variété des savoirs et des approches.
- Réaliser et actualiser un répertoire des conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine.

En adoptant cette charte de coopération, le CESER et la Coordination régionale des conseils de développement manifestent leur volonté d'agir au service d'une ambition commune pour faire territoire et société.

Pour la Coordination régionale des conseils de développement (CRCD) Nouvelle-Aquitaine

Conseil de développement
Rochefort-Océan

Conseil de développement
de Grand Poitiers

Conseil de développement
du Mont-de-Marsan

Conseil de développement
Grand Angoulême

Conseil de développement
du Bassin Arcachon- Val de l'Eyre

Conseil de développement
de Bordeaux Métropole

Conseil de développement
Val de Garonne Agglomération

Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération du Nivernais

Conseil de développement
de l'Aunis

Conseil de développement
Pays de Béarn

Conseil de développement
du Pays Basque

Conseil de développement
Landes Nature Côte d'Argent

Conseil de développement
Royaume Atlantique

Conseil de développement
de La Cail

Pour le Conseil économique, social, environ-
nemental régional (CESER) Nouvelle-Aquitaine